

Montreuil, le 13 octobre 2017

Plan gouvernemental d'accès territorial aux soins Des redites et des moyens nettement insuffisants

Le Syndicat national des enseignants de médecine générale (SNEMG) a pris connaissance du plan gouvernemental d'accès territorial aux soins. Ce plan composé de 4 priorités identifie des problématiques pertinentes dans l'accès aux soins des patients.

Afin d'améliorer l'accès aux soins, le gouvernement propose, entre autres, la revalorisation de la rémunération des maîtres de stage des universités (MSU) ainsi que la création de nouveaux lieux de stages ambulatoires de médecine générale. Si ces objectifs vont dans le bon sens, le SNEMG rappelle que :

- 1)** La généralisation du stage ambulatoire en soins premiers en autonomie supervisé (SASPAS) acté dans la réforme du 3^e cycle augmenteront les besoins de 800 postes supplémentaires au moins. C'est déjà nettement plus que les 350 lieux de stage de médecine générale cités dans le plan. En outre, il faut plusieurs lieux de stage pour constituer un poste puisque les internes effectuent leur stage dans plusieurs lieux différents.
- 2)** Pour parvenir à cet objectif modeste de lieux de stage, le gouvernement propose d'augmenter de 50% la rémunération des MSU en zone sous dense. Cette mesure, bien que très intéressante, est déjà incluse dans la convention médicale signée l'année dernière. Elle n'a donc rien de nouveau et méconnaît la nécessité d'augmenter cette rémunération pour tous les MSU. Le SNEMG rappelle que cette rémunération a été augmentée une seule fois... en 20 ans depuis la création du stage. Par ailleurs, le terme « sous dense » pour la médecine générale concerne aujourd'hui quasiment tous les territoires.
- 3)** La réforme du 3^e cycle a acté que les MSU doivent être continuellement formés à la pédagogie par des enseignants de la discipline. Or, le budget de formation professionnelle indemnisée dédié à la formation des MSU a récemment été diminué de moitié et le ratio enseignants/étudiants reste 8 fois moins important que dans les autres disciplines médicales. La cohérence commanderait donc de recruter des enseignants de médecine générale, pour permettre on seulement de former les cohortes d'internes en nombre important, mais aussi de former plus de MSU et de maintenir le forfait formation pédagogique de ces derniers.

Le SNEMG tient par ailleurs à saluer l'aide au transport et à l'hébergement des internes pour favoriser l'accueil dans des lieux de stage difficilement accessible pour eux.

Ce plan ne prend pas la mesure des besoins nécessaires à l'ouverture des lieux de stages ambulatoire de médecine générale. Le SNEMG



Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale
3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL

Tél. : 01.75.62.22.90

**demande au gouvernement de donner les moyens cohérents et adaptés
aux objectifs fixés.**

**Dr Anas TAHA
Président du SNEMG**